

SOINS COURANTS	HONORAIRES MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX	
	Consultations, visites, médecins généralistes ayant adhéré à l'OPTAM/OPTAM-CO ⁽¹⁾	TM
	Consultations, visites, médecins généralistes n'ayant pas adhéré à l'OPTAM/OPTAM-CO ⁽¹⁾	TM
	Consultations médecins spécialistes ayant adhéré à l'OPTAM/OPTAM-CO ⁽¹⁾	TM
	Consultations médecins spécialistes n'ayant pas adhéré à l'OPTAM/OPTAM-CO ⁽¹⁾	TM
	Honoraires des auxiliaires médicaux (infirmières, kiné...)	TM
	Transport remboursé par le régime obligatoire (ambulances, véhicules sanitaires légers...), sur présentation de facture nominative, détaillée et acquittée	TM
	MÉDICAMENTS	
	Médicaments prescrits et remboursés par le régime obligatoire	TM
	Médicaments et produits dermatologiques prescrits et non remboursés par le régime obligatoire sur présentation de prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée	/
Automédication, sans prescription et en accès direct en pharmacie sur présentation de la facture nominative, détaillée et acquittée	/	
IMAGERIE, ANALYSES ET EXAMENS DE LABORATOIRE		
Actes d'imagerie, praticien ayant adhéré à l'OPTAM/OPTAM-CO ⁽¹⁾	TM	
Actes d'imagerie, praticien n'ayant pas adhéré à l'OPTAM/OPTAM-CO ⁽¹⁾	TM	
Actes techniques médicaux, praticien ayant adhéré à l'OPTAM/OPTAM-CO ⁽¹⁾	TM	
Actes techniques médicaux, praticien n'ayant pas adhéré à l'OPTAM/OPTAM-CO ⁽¹⁾	TM	
Analyses et examens de laboratoires	TM	
Actes non remboursés par le régime obligatoire	/	
HOSPITALISATION	Forfait journalier hospitalier et psychiatrie (sauf établissement médico-social, MAS, EHPAD)	illimité
	Frais de séjour	TM
	Participation forfaitaire sur les actes techniques égaux ou supérieurs à 120 €	Frais réels
	Honoraires médicaux et chirurgicaux, au-delà de la base de remboursement médecins ayant adhéré à l'OPTAM/OPTAM-CO ⁽¹⁾ sur présentation de facture nominative, détaillée et acquittée	TM
	Honoraires médicaux et chirurgicaux, au-delà de la base de remboursement médecins n'ayant pas adhéré à l'OPTAM/OPTAM-CO ⁽¹⁾ sur présentation de facture nominative, détaillée et acquittée	TM
	CHAMBRE PARTICULIÈRE	
	Ambulatoire, sans nuitée	/
	Forfait confort ambulatoire, 1 fois par an	/
	Séjour avec nuitée	/
	Forfait télévision sur présentation de facture nominative, détaillée et acquittée	/
FRAIS D'ACCOMPAGNEMENT (MOINS DE 16 ANS) sur présentation de facture nominative, détaillée et acquittée	/	
MATERNITÉ	Soins, honoraires, actes de chirurgie, d'anesthésie et d'obstétrique ayant adhéré à l'OPTAM/OPTAM-CO ⁽¹⁾	TM
	Soins, honoraires, actes de chirurgie, d'anesthésie et d'obstétrique n'ayant pas adhéré à l'OPTAM/OPTAM-CO ⁽¹⁾	TM
	Chambre particulière	/
	Prime de naissance ou adoption par enfant	/
DENTAIRE	SOINS & PROTHÈSES DENTAIRES	
	Soins & prothèses dentaires 100 % santé ⁽²⁾	Prise en charge intégrale dans la limite du prix limite de vente
	SOINS & PROTHÈSES DENTAIRES À TARIF MAÎTRISÉ OU À TARIF LIBRE	
	Soins dentaires	TM
	Prothèses fixes, Inlay Onlay	TM
	Inlay core, Prothèses transitoires (provisoires)	TM
	Prothèses amovibles	TM
	Forfait prothèses et soins non remboursés par le régime obligatoire ou hors CCAM ⁽³⁾ dentaire sur présentation de facture nominative, détaillée et acquittée	/
	AUTRES SOINS DENTAIRES	
	Implants dentaires sur présentation de facture nominative, détaillée et acquittée	/
	Soins d'orthodontie remboursée par le régime obligatoire	TM
	Traitements d'orthodontie remboursée par le régime obligatoire	TM
	Orthodontie non remboursée par le régime obligatoire	/
Parodontologie	/	

Ce tableau indique uniquement les prestations versées par votre mutuelle, en complément des remboursements du régime obligatoire.

Nous n'intervenons pas sur les pertes consécutives au non-respect du parcours de soin, ni sur les franchises retenues par le régime obligatoire. Tous nos remboursements sont calculés par personne, dans la limite de la dépense réelle et sur la base du tarif de responsabilité du régime obligatoire.

TM : Ticket Modérateur

BR : Base de remboursement, tarif de responsabilité du régime obligatoire

(1) OPTAM/OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - Chirurgiens Obstétriciens. Option visant à encadrer les dépassement d'honoraires des praticiens

(2) Tels que définis réglementairement

(3) Classification Commune des Actes Médicaux

(4) Listes disponibles sur l'espace adhérent du site mutpio.fr ou sur demande en agence

ÉQUIPEMENT 100 % SANTÉ ⁽²⁾ DE CLASSE A			
Monture & verres		Prise en charge intégrale dans la limite du prix limite de vente	
Prestations d'appairage et suppléments verre avec filtre			
ÉQUIPEMENT DE CLASSE B TARIF LIBRE			
OPTIQUE	ADULTE	Monture adulte	TM
		Verre simple adulte (par verre)	TM
		Verre complexe adulte (par verre)	TM
		Verre très complexe adulte (par verre)	TM
	ENFANT	Monture enfant (moins de 16 ans)	TM
		Verre simple enfant (moins de 16 ans et par verre)	TM
		Verre complexe enfant (moins de 16 ans et par verre)	TM
		Verre très complexe enfant (moins de 16 ans et par verre)	TM
Remboursement limité à un équipement tous les 2 ans à compter de la date d'acquisition (verres et/ou monture). Période réduite à 1 an pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue selon les dispositions de l'article L165-1 du code de la sécurité sociale. Période réduite à 6 mois pour les enfants jusqu'à 6 ans en cas de mauvaise adaptation de la monture à la morphologie du visage.			
ÉQUIPEMENT DE CLASSE B À TARIF LIBRE			
Adaptation, suppléments		TM	
AUTRES PRESTATIONS OPTIQUES			
Lentilles de contact, implant oculaire, prisme sur présentation de prescription médicale de moins de 3 ans (1 an pour les mois de 16 ans) et de facture nominative, détaillée et acquittée		TM	
Chirurgie réfractive par œil sur présentation de facture nominative, détaillée et acquittée		/	
AIDES AUDITIVES 100 % SANTÉ ⁽²⁾		Prise en charge intégrale dans la limite du prix limite de vente	
AIDES AUDITIVES À TARIF LIBRE			
Aides auditives pour les adhérents dont l'âge est ≤ 20 ans		TM	
Aides auditives pour les adhérents dont l'âge est > 20 ans		TM	
Remboursement limité à un équipement par oreille tous les 4 ans à compter de la date d'acquisition. L'adaptation de l'aide auditive est réalisée par l'audioprothésiste pendant 4 ans, à raison d'au moins une séance tous les 6 mois au-delà de la première année. Lors de ces séances, l'audioprothésiste vérifie l'efficacité de l'aide auditive, effectue les réglages et l'entretien nécessaires.			
Entretien, piles et accessoires sur présentation de prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée		TM	
APPAREILLAGE	Orthopédie, appareillage et accessoires médicaux remboursés par le régime obligatoire sur présentation de facture nominative, détaillée et acquittée	TM	
	Orthopédie, appareillage et accessoires médicaux non remboursés par le régime obligatoire sur présentation de prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée	/	
	Prothèses externes liées au traitement du cancer sur présentation de prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée	/	
	Véhicule pour personne handicapée physique sur présentation de prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée	TM + 300 €/an	
CURÉS	Honoraires de cure thermale acceptés par le régime obligatoire	/	
	Forfait supplémentaire (transport & hébergement) sur présentation de factures acquittées thermes, hébergement et frais de transport	/	
CONTRACEPTION	Contraception féminine non remboursée par le régime obligatoire sur présentation de la prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée	/	
	Préservatifs masculins sur présentation de facture nominative, détaillée et acquittée	/	
PRÉVENTION & BIEN-ÊTRE	Actes de prévention remboursés par le régime obligatoire	TM	
	Vaccin anti-grippe sur présentation de prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée	/	
	Autres vaccins non remboursés par le régime obligatoire sur présentation de prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée	/	
	Sevrage tabagique sur présentation de prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée	/	
	Holter tensionnel sur présentation de prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée	/	
	Ostéodensitométrie osseuse (prévention de l'ostéoporose) non remboursée par le régime obligatoire sur présentation de prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée	/	
	Ergothérapie sur présentation de prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée	/	
	Autotest de dépistage du SIDA sur présentation de facture nominative, détaillée et acquittée	/	
	Activité physique adaptée sur présentation de prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée	/	
	Objets connectés selon liste disponible sur demande ⁽⁴⁾ sur présentation de facture nominative, détaillée et acquittée	/	
	Thérapies complémentaires non remboursées par le régime obligatoire selon liste disponible sur demande ⁽⁴⁾	/	
	Homéopathie - Traitement sur présentation de prescription médicale et de facture nominative, détaillée et acquittée	/	
	PLAFOND ANNUEL DE TOUT LE POSTE PRESTATIONS PRÉVENTION & BIEN-ÊTRE	/	
	Téléconsultations	/	
Frais d'obsèques	/		
ASSISTANCE SANTE 24h/24 : 09 69 32 96 90			
Risque porté par Ressources Mutuelles Assistance, Union Technique d'Assistance soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, SIREN 444 269 682	OUI		